

Législation Aéronautique EMAR / FR M / 145

Règlement Militaire et d'Etat de la Maintenance



OBJECTIFS

Être en mesure d'appliquer les exigences de l'EMAR/FR M/145 en ce qui concerne sa contribution au maintien de la navigabilité des aéronefs militaires et d'Etat et connaître les principes d'utilisation et de rédaction des documents de navigabilité réglementaires.






Cette formation apporte aux participants une culture de la réglementation aéronautique d'Etat.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.
- Documentation fournie aux stagiaires.



CONDITION(S) TARIFAIRE(S)

Modules	Durée	Méthodes disponibles				Solutions et tarifs HT par stagiaire		
							Inter	Intra
Formation initiale	7h			•	•		300€	
Formation continue	3,5h			•	•		200€	Sur demande

PUBLIC CONCERNÉ

Dirigeants, cadres techniques, personnels habilités APRS, techniciens, superviseurs. Personnes désirant acquérir les connaissances de base en matière de législation aéronautique et les principes d'application des règlements militaires et d'Etat de maintenance aéronautique.

PROGRAMME

Définition de la sécurité et navigabilité

L'environnement réglementaire militaire européen et français

Rôle des instances réglementaires : les EMAR / FR M & 145 et ses AMC / GM

Étude détaillée de l'EMAR / FR M :

- Sous-partie A : Généralités
- Sous-partie B : Responsabilité
- Sous-partie C : Maintien de navigabilité
- Sous-partie G : Organisme de Gestion de maintien de la navigabilité
- Sous-partie I : Certificat d'examen de navigabilité

Étude détaillée des EMAR / FR 145 : organisme d'entretien

- Eligibilité
 - Les termes de l'agrément
 - Les exigences en matière de locaux, de personnel, personnels de certification et personnels de soutien (catégories Ae, B1e, B2e, Ce)
 - La notion de licence et d'habilitation APRS
 - La gestion des instruments, outillages et matériels
 - Les conditions d'acceptation des éléments d'aéronefs
 - Les données d'entretien
 - La planification de la production
 - Les attestations des travaux d'entretien
 - L'enregistrement des travaux d'entretien
 - Les comptes rendus d'événements
 - Les politiques de sécurité et de qualité, procédure d'entretien et système qualité
 - Les moyens et méthodes faisant l'objet de procédures écrites
 - Les manuels des spécifications de l'organisme de maintenance (MOE)
 - Les privilèges, limitations, modifications, maintien de la validité de l'organisme
 - Constatations, les niveaux de non-conformité
- L'APRS (Approbation Pour Remise en Service)**
Le CRM, EMAR / FR 100 & équivalents
L'EMAR / FR Form 1 & équivalents
Test théorique de connaissances
Évaluation et clôture du stage